# Bulletin communal - Hénansal

## Février 2022

**A partir du 01 février 2022, la mairie sera fermée tous les après-midi.**
La prise de rendez-vous sera possible en cas de demande particulière pendant les heures d'ouverture, de 8h30 à 12h30. Merci de votre compréhension.

## Vie Communale

***Le Site Internet – www.henansal.fr :*** *il permet de partager des informations relatives à la vie de la commune au plus grand nombre de personnes. Qu'il s'agisse d'un projet en cours, d'un événement ou encore de consignes de sécurité, cette présence en ligne est un véritable service rendu aux administrés. Les principales rubriques présentes sont :*

LA COMMUNE | LA MAIRIE | ENFANCE JEUNESSE | VIE LOCALE | VIE PRATIQUE | LAMBALLE TERRE & MER

► **Recensement militaire :** Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **nés(e) en 2006** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

► **Inscription sur listes électorales en vue des élections qui auront lieu en 2022 (Présidentielles et Législatives) :**

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie tout au long de l'année**. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

► **Elections présidentielles – les 10 et 24 avril**

Inscription sur les listes électorales communales **AVANT le 25 février dernier délai**.

► **Déchets sur les voies communales ou espaces communs**

Nous avons remarqué un certain manque de civisme sur notre Commune. En effet de plus en plus de masques, mouchoirs, papiers, bouteilles ou déjections canines polluent nos routes et leurs abords. Pour le bien-être de tous, merci de mettre vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet, ou de les rapporter chez vous.

| | | |
|---|---|---|
| **Horaires d'ouverture de la Mairie :**<br>A partir du 1er février 2022<br>**du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30**<br>Toutes les après-midi : fermée au public<br>SAUF sur Rendez-vous | **Permanence des élus :**<br>tous les samedis matin de 10h30 à 12h00 | **L'agence postale est ouverte**<br>**tous les matins :**<br>du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00<br><br>**Fermée le samedi** |

# Le Conseil Municipal

**NOUVEAU :** retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet, **www.henansal.fr**

## Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2021 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

**Étaient présents** : tous les membres du Conseil étaient présents
**Secrétaire** : Mme Nathalie GESREL

- **Autorisation des dépenses d'investissement début d'année 2022 jusqu'au vote du budget.**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*
Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites suivantes :

| Chapitre | Crédits votés en 2021 | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT |
|---|---|---|
| D204 | 3 308€ | 827€ |
| D21-106 | 133 600€ | 33 400€ |
| D21-107 | 120 000€ | 30 000€ |
| D21-108 | 7 000€ | 1 750€ |
| D23-215 | 144 298.44€ | 36 074.61€ |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'autorisation des dépenses d'investissement.**

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux mouvements de personnel - 2 départs à la retraite, 1 recrutement d'un agent au service technique et 1 avancement de grade au service administratif, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.
Madame Le Maire demande au conseil de se positionner sur le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessous et de modifier celui fixé du 08 Février 2021

**-EMPLOIS A TEMPS COMPLET :**

**-Filière administrative** : cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux :
- Adjoint Administratif principal de 1ère classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe : 1

**-Filière technique** : cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :
- Adjoint Technique principal de 1ère classe : 1
- Adjoint Technique principal de 2ème classe : 2
- Adjoint technique: 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le tableau des effectifs présenté.**

- **Attribution de subventions 2021 pour le Téléthon : complément**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que vu le contexte sanitaire actuel, elle propose de reconduire le versement d'une subvention complémentaire comme l'année dernière à hauteur de 0.50€ par habitant (base de 1 200 habitants).
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser 0,50€ par habitant – soit 600€ - au Téléthon**

- **Loi de transformation du 26-08-2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé, à l'unanimité, le 13 juillet 2021 par le Ministre de la Transformation de la Fonction Publique.
Le montant journalier du « forfait télétravail » est de 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les montants et les modalités de versement.**

- **Approbation du rapport N°04-2021 de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer a voté son 4ème rapport lors des séances du 19 et 27 octobre derniers. Ce rapport concerne les 6 transferts de compétences suivants :
- Navette estivale (transfert à la communauté)
- Subventionnement des unions commerciales (retour aux communes)
- Activités nautiques scolaires (voile) (retour aux communes)
- Contrôle des buts de sportifs (retour aux communes)
- Entretien des terrains de foot (retour aux communes)
- Désherbage thermique (retour aux communes)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ADOPTE le rapport N°04-2021 de la CLECT, annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

- **-Choix de la nomenclature M57 Développée**

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er Janvier 2022.**

- **-Affaires générales : convention Territoriale Globale (CTG)2021-2025**

Lamballe Terre & Mer, 26 Communes, la MSA et la CAF ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021.
Conformément à la circulaire 2020 – 01 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025.
La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles.
Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux ont été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :
L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,
L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025,**
- **VALIDE le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après,**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

**Points divers**

- La commune a acheté des jeux pour la garderie qui seront également à disposition du centre de loisirs (ALSH) de Lamballe Terre & Mer les mercredis et petites vacances.
- Travaux du sentier pluridisciplinaire : il faudra envisager des travaux pour sécuriser les espaces jeux y compris toboggan et le pump-track.
- Repas du CCAS : les enfants de l'école (CM1 et CM2) sont venus jouer de la musique et chanter grâce à la classe orchestre. La journée s'est bien déroulée, tous les convives étaient satisfaits de leur journée.
- Projet d'achat d'une fourche à palettes en 2022.

Prochaine réunion du conseil **: le 31 janvier 2022 à 20 heures**

**Naissances :**

- **Lucia PESTEL,** née le 22 novembre 2021, fille de Kévin PESTEL et Charline MOIGNO, domiciliés à Sainte-Anne.
- **Cameron MENUT,** né le 29 novembre 2021, fils de Laëtitia BUTTEUX, domiciliée 14 rue de l'Ecole.
- **Mia VILMAIN,** née le 2 décembre 2021, fille de Matthieu VILMAIN et Julie GOUAULT, domiciliés 37 lotissement de Bel Air.

***La municipalité présente tous ses vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents***

**Décès :**

- **Madame Dominique ROFFIN,** domiciliée 40 Le Clos du Levant, est décédé le 11 janvier 2022.

***La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles.***

**Permis de construire :**

PC 022 077 21 Q0021- L'hôtel Juhel – Création d'un hangar
PC 022 077 21 Q0022 – La Brousse – Création local, hangar et quai
PC 022 077 21 Q0023 – La Hautière – construction maison individuelle
PC 022 077 21 Q0024 – La Hautière – construction maison individuelle

**Déclaration de travaux :**

DP 022 077 21 Q0026 – Le Cotisset – Portail
DP 022 077 21 Q0027 – Le Cotisset – Carport

**Déclaration de travaux (suite):**
DP 022 077 21 Q0028 – Lotissement le clos du levant – mur
DP 022 077 22 Q0001 – Le Clos Rufflet – division de parcelle
DP 022 077 22 Q0002 – La Salle – changement d'affectation bâtiment agricole

# Vie Associative

► **Club des ainés**

*Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour vous et votre famille.*

Notre Sortie à St James du 3 décembre a enchanté les participants. Les adhérents présents à notre dernière rencontre de 2021 ont apprécié ce moment de convivialité et le petit cadeau offert.

**Nous reprendrons nos activités le 10 février prochain**, si les conditions sanitaires le permettent. Nous espérons organiser notre Assemblée Générale en présentiel avec repas, soit fin février, soit début mars.

Pour 2022, votre cotisation est à régler (12€/personne) soit les jours de réunion du Club (le jeudi des semaines paires) soit auprès des membres du Bureau (Annie BOURGAULT, Jean- Luc BESNOUX, Monique HINGANT, Bertrand LAUNAY ou Jacqueline MATUZIAK)

► **Changement de propriétaire** - Les Ecuries du Gué deviennent **les Ecuries du FREMUR**, Le Gué à 22400 HENANSAL
Les écuries disposent de places pour vos chevaux en pension boxe ou mixte.
Contact : **06.71.83.03.30** ou par **Messenger ''Les écuries du Frémur''**.

# Lamballe Terre & Mer

► **AGENDA Relais Parents Assistants Maternels – RPAM /** sur le site du Centre de loisirs

Rendez-vous à venir : Lundi 28 février 2022 pour un parcours d'éveil

# Petites annonces

► **Recherche 2 personnes de confiance** pour accompagner une personne âgée sur la commune d'Hénansal dans les actes de sa vie quotidienne (lever, coucher, aide à la toilette, préparation repas, gestion du linge/ménage). Une moyenne d'heures de 3heures par jour du lundi au dimanche. Contact au **06.64.99.99.39**

# Informations diverses

► **Recherche généalogique**

Si vous souhaitez faire des recherches généalogiques concernant des actes sur la Commune de Hénansal, La Bouillie, Erquy ou Plurien : **http://ancetres.labouillie.free.fr/**

| | | |
|---|---|---|
| **Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro : 14 février 2022** | **Imprimeur gérant : Sylvie HERVO, Maire de Hénansal** | **Mairie de Hénansal**<br>2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL<br>Tél. : 02 96 31 50 02<br>Mail : commune.henansal@wanadoo.fr<br>**www.henansal.fr** |